DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

CONFIGNON
CHEMIN SOUS-LE-CLOS

PLAN D'AMÉNAGEMENT
DE LA PARCELLE 962 FEUILLE 3

- Périmètre de validité du plan
- Constructions projetées. S = toitures habitables.
- Garage en sous sol. (36 pl.) Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 16t.
- Engazonnement, plantations, place de jeux.
- Végétation à sauvegarder.
- Passage public à talons.
- Cession gratuite au domaine public.

CE PLAN MODIFIE POUR PARTIE LE PLAN D'AMÉNAGEMENT
23826-517 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 08.03.1958

Adopté par le Conseil d'Etat le 10.07.85. Visa Timbre

Adopté par le Grand Conseil le

	Modifications 22.05.85	Code sur FOG
		Code communes et quartiers, rel. 5 1 7
		Code master Plan No 7 32 Index 27710
Echelle 1:1000		Cdu 711.5
Date 12.10.84		
Dessin J D		

0 10 20 30 40 50m.